



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER SEINE

Réunion du 1 octobre 2024

Présent-es :

Equipe d'animation : Michèle HUMBERT (coprésidente) ; Florence MATHIEU (coprésidente) ; Claire POURVIN ; Sylvie RIMSKY ; Odile BERARDO.

Ariane BELILOS ; Myriem CHAMI ; Denise CHARENSOL ; Claude CHARENSOL ; Jean-Michel DAUBOURG ; Christophe DE SAINT PIERRE ; Evelyne DENYS ; Laetitia DIVOL ; Frédéric GONNAUD ; Colin GOUTTE ; Danièle GRIMAUD ; Cécile HOUCHOIS ; Chantal LINKS ; Alain MENDIBURU ; Patrice MIGAULT ; Association MIJE (Julien PUJO) ; Pierre MORTIER ; Florence PIZZORNI ; Marie-Bénédicte SASSI ; Muriel SCHEUER.

Présent.es distanciel : Vincent CHAGNIOT ; Jean-François DUBUISSON ; Claire-Aude ELMER.

Excusé-es : Philippe BON ; Paule CHAMPETIER DE RIBES ; Philippe LOIRET ; Chantal LOUBARESSE.

Auditeurs : Cédric DE SAINT JOUAN ; Marie GARRIGUE ; Raoul MONTEL.

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation, vice-Président de la 7e commission du Conseil de Paris ; Cynthia DELLA SCHIAVA, Coordinatrice des Conseils de quartier.

Ordre du jour proposé par l'équipe d'animation du Conseil de quartier Seine :

- 18h : Moment convivial – Accueil des nouveaux Conseillers tirés au sort par la Mairie et Introduction ;
- 18h50 : Partie 1 - Actualité : Plan climat 2024/2030 - proposition pour la Consultation publique Plan Climat decider.paris.fr ;
- 19h35 : Partie 2 Thème : Groupement de Partenariat Opérationnel - GPO/Terrasse dont la sécurité du quotidien, espace public etc. ;
- 20h15 : Questions diverses ;
- 20h35 : Réponse aux questions par l'élu référent Boris Jamet-Fournier ;
- 20h50 : remise en ordre de la salle.

Un tour de table est réalisé en début de séance afin d'accueillir les nouveaux arrivants, de présenter les conseillers et l'équipe d'animation.

Discussion et réflexion sur la consultation publique du Plan Climat 2024/2030 :

L'équipe d'animation informe les conseillers de la consultation publique sur le Plan Climat Paris 2024/2030, en ligne (decider.paris.fr) ouverte depuis le 2 septembre et jusqu'au 4 octobre. Elle répond aux questions des conseillers sur son intérêt et son fonctionnement. Elle propose aux conseillers de déposer leurs avis et de reprendre également les réflexions collectives partagées en plénière. Les membres du Conseil ont échangé sur les pratiques connues d'énergie verte et de tri des déchets des entreprises et des particuliers. L'association MIJE invitée à prendre la parole par la coprésidente a également expliqué les transformations énergétiques réalisées dans leurs auberges (système de chauffage CPC-CU, isolation des toits) et les pratiques vertes mises en place.

Les conseillers peuvent à posteriori consulter les avis recueillis de l'enquête sur le lien suivant :

https://cdn.paris.fr/paris/2024/10/08/export_decider_planclimat_final-zno9.pdf

Ils sont également invités par l'équipe d'animation à prendre connaissance des actions du Plan Climat pour le territoire de Paris Centre sur le lien suivant :

https://cdn.paris.fr/paris/2024/02/22/voletslocaux_pariscentre-H3EH.pdf

Echanges sur la thématique sécurité, incivilités dans l'espace public (GPO/Terrasse) :

Florence MATHIEU (Référénte GPO pour le conseil de quartier Seine) et Bénédicte SASSI (Référénte Terrasse pour le Conseil de quartier Seine) introduisent la thématique.

La référente Terrasse rappelle le travail réalisé et la création d'une liste exhaustive d'établissements dont les terrasses ne sont pas en règle. Cette liste a été transmise à la Mairie de Paris Centre lors du conseil de quartier de juin suite au vote majoritaire obtenu. Elle est consultable à la [page 8 à 10 du compte rendu de plénière de juin](#).

La référente GPO précise à nouveau la non tenue du GPO incluant le Conseil de Quartier Seine depuis fin 2023.

Lors d'un tour de table, les membres du Conseil partagent leurs retours d'expériences sur les incivilités présentes dans les jardins (présence de chiens non tenus en laisse), les impacts des travaux et dispositifs invasifs sur l'accessibilité et la circulation dans l'espace public, le partage anarchique des voies publiques entre les vélos, les piétons, les véhicules motorisés et les terrasses invasives (avec en particulier une problématique très importante sur les quais de Seine et le terre-plein de St Paul) et la pollution sonore.

Intervention de Boris JAMET-FOURNIER, élu référent du Conseil de quartier :

Suite à la liste transmise des terrasses lors de la plénière de juin, la référente du Groupe de Travail Terrasse propose que, pour certaines terrasses déjà connues depuis longtemps, la Mairie puisse agir sur le renouvellement de ces terrasses.

Pour les adresses les plus verbalisées, le Maire a demandé que des procédures d'abrogation soient intentées. Cette démarche est donc actuellement en cours du côté des services de la Ville ; pour être tout à fait transparent, ce type de démarche peut parfois prendre du temps car elles comprennent nécessairement des phases de procédures contradictoires

qui garantissent aux établissements de contester la décision mais la Mairie de Paris Centre suit le sujet de près afin qu'il puisse aboutir au plus vite.

De façon générale, la Mairie de Paris Centre applique déjà la proposition faite par la conseillère en effet voici la doctrine établie :

- Si on a une nouvelle demande par des lieux dont on a abrogé la terrasse, à moins qu'il y ait un changement dans la gérance, a priori l'avis sera défavorable, au moins sur l'année suivante.
- Même remarque pour toute nouvelle demande faite par un lieu multi-verbalisé : nous émettons dans ce cas un avis de facto défavorable.

La Mairie s'appuie dans ce cas sur la directive du RET (DG5: Conditions d'octroi de l'autorisation: « *L'autorisation peut être refusée notamment pour des motifs liés aux sanctions antérieures prononcées contre le demandeur* »).

En termes de procédure, la Mairie de Paris centre étudie donc l'historique de verbalisation des établissements avant de donner un avis, ce qui permet de refuser plus facilement un certain nombre de demandes d'établissements récidivistes ; à noter néanmoins que la Direction de l'Urbanisme doit dans ce cas justifier sérieusement le refus si la demande est réglementaire, ce qui n'est pas toujours chose aisée.

Le Conseil de quartier a souhaité être informé plus en détail sur les étapes déjà réalisées et les prochaines phases concernant le projet lauréat du Budget Participatif : « La restauration des bancs historiques » :

La vague d'implantation de l'été 2024 n'a pas été finalisée en raison d'un approvisionnement du stock insuffisant. L'étape des plans à quant à elle déjà été réalisées. Les plans permettent l'identification des emplacements les plus pertinents, selon les réseaux souterrains (les bancs Davioud ont un massif assez imposant en sous-sol) et permettent de garantir la circulation des piétons.

Suite à cette réponse, la coprésidente demande qu'en est-il de l'instruction de l'autre partie du projet à savoir la restauration des bancs historiques ? Elle précise que le projet lauréat est un regroupement de plusieurs idées citoyennes dont l'une était la rénovation des bancs historiques.

Le Conseil de quartier a souhaité être informé des suites concernant les deux signalements suivants: « Des poubelles sont manquantes dans la rue Saint Louis-en-l'Île au niveau du croisement avec la rue des Deux-Ponts côté boutique Bertillon. Elles ont été retirées au moment des travaux (réfection de la rue) et « Au 38 rue St-Paul une poubelle est manquante malgré plusieurs signalements depuis 2 ans.

La Ville de Paris a récemment révisé sa politique concernant la gestion des déchets et l'aménagement de l'espace public. La nouvelle doctrine vise à permettre le tri sélectif dans l'espace public, qui est aujourd'hui quasi inexistant. Au-delà de cette doctrine, il s'agit également d'une obligation réglementaire. Elle s'engage donc vers un renforcement du tri sélectif et un désencombrement de ses rues et espaces publics. Dans cette optique, elle collabore avec la division de la Propreté pour installer des bacs de tri dans l'espace public, semblables à ceux déjà présents dans ses parcs et jardins. Cette initiative a pour but d'optimiser la gestion des déchets tout en contribuant à rendre son environnement urbain plus agréable et accueillant.

Un membre du Conseil a signalé que dans la rue St Antoine, au niveau du terre-plein St Paul, les cartes des menus des restaurants gênent la circulation des piétons

La Police Municipale mène quotidiennement des opérations de contrôle dans ce secteur, précisément en réponse aux signalements déjà transmis par les Conseils de Quartier. La Mairie de Paris Centre a également demandé le maintien d'une vigilance accrue sur cette zone afin de garantir la sécurité et le confort des piétons.

Une conseillère signale une multiplication de campements au sein du secteur : tout le long de la rue de Sully du côté végétalisé, à l'intersection entre la rue de l'Arsenal et la rue Crillon au milieu des dépôts de matériels d'entreprise du BTP ou encore tout le long du boulevard Bourdon végétalisé.

Une conseillère précise que dans l'ancienne mairie du 4^{ème} renommée "académie du climat", il y avait des places d'hébergement d'urgence et des douches. La réflexion se fait sur la proposition d'accueil des sans-abris pendant l'hiver dans ces aménagements.

La recherche d'hébergements d'urgence relève de la compétence de l'État. Cependant, la Ville de Paris poursuit activement ses efforts pour accompagner socialement les personnes en situation de rue. La Mairie de Paris Centre travaille en collaboration avec diverses associations pour améliorer la situation des personnes sans-abri et leur offrir un soutien adapté.

Questions rapportées à la Mairie de Paris Centre pendant la séance :

- Suite à la réponse aux signalements des poubelles manquantes dans la rue Saint-Louis-en-l'île (au niveau du croisement avec la rue des Deux-Ponts côté de la boutique Bertillon) et au 38 rue ST-Paul, **les conseillers rapportent que les usagers de promeneurs de chiens ont besoin de jeter les crottes de chiens dans une poubelle. Comment la Mairie de Paris Centre peut-elle répondre à cette demande ?**
- **Par ailleurs, le Conseil de quartier Signale qu'il manque des possibilités de tri sélectif, petit format dans le secteur Seine notamment St Paul et les quais bas du parc Rives de Seine. Il précise que ce service bénéficie également aux nombreux touristes présents dans ce secteur.**
- Suite à la réponse, au signalement concernant les cartes de menus gênant la circulation des piétons au niveau du terre-plein St Paul, **le Conseil de quartier précise que ces cartes de menu, appelés tréteaux font partie du RET et que ce signalement est toujours d'actualité.**
Boris JAMET-FOURNIET se propose de prendre attache auprès de la Police Municipale pour demander une nouvelle campagne de sensibilisation auprès des commerçants.
- **Le Conseil de quartier demande à être informé de l'avancement du projet de réaménagement des abords de Notre Dame ?**
- Suite à la réponse, concernant le signalement d'une multiplication de campement au sein du secteur, **un conseiller demande s'il est possible que certains bâtiments publics puissent accueillir les personnes à la rue une fois que les services usagers**

ont fermés ? Il cite l'exemple d'une famille à la rue présente dès 17h sur le parvis de l'Hôtel de ville.

Signalements rapportés à la Mairie de Paris Centre pendant la séance :

- Une conseillère avait signalé au représentant de la Police Municipale de la vitesse excessive des vélos traversant le Jardin Nelson Mandela malgré la signalisation indiquant « vélo pied à terre » lors du Conseil de quartier de juin. **Elle rapporte que ce signalement est toujours d'actualité.**
- **Un membre du Conseil rapporte la présence d'une grue à l'angle place de l'école de la rue Arbre Sec et la rue des prêtres St Germain L'Auxerrois gênant le passage des piétons.**
- **Un membre du Conseil signale une insécurité dans les voies de passage rue Fourcy entre les sorties de l'école, le flux des cyclistes et les résidents.**
- **Plusieurs conseillers rapportent des problèmes de sécurité (conseillers renversés par des vélos qui prennent la fuite) suite aux nombreuses incivilités des vélos sur les quais Henri IV. La Mairie de Paris Centre peut-elle renforcer ses contrôles ?**

Lien utile :

- [Réaliser des signalements dans l'espace public via DansMaRue ou via un formulaire en ligne](#)